



LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTÉ N° 21/854

ARRETE

PORTANT RÈGLEMENTATION DES SENS DE CIRCULATION DU BOULEVARD DE LA SOURCE - VILLE DE CANNES - ARRÊTÉ PERMANENT - MODIFICATIF 2

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°20/2777 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'ordre public et à titre définitif, il y a lieu de réglementer les sens de la circulation des véhicules sur le boulevard de la Source,

Vu l'arrêté municipal n°21/782 du 05 février 2021,

À compter de la signature du présent arrêté, les dispositions des arrêtés municipaux antérieurs susvisés sont abrogées,

ARRETE

Les dispositions de l'arrêté municipal n°21/782 du 05 février 2021 sont modifiées de la façon suivante:

ARTICLE 1

À compter du 10 février 2021 et à la suite de la demande du service Équipements de Voirie de la ville de Cannes en date du 09 février 2021, la circulation des véhicules sera gérée de la façon suivante:

- boulevard de la Source section avenue de Lérins / rue Cros Vieil, la circulation sera mise en sens unique dans le sens Ouest / Est,

- boulevard de la Source section avenue du Mourré Rouge / rue Cros Vieil, la circulation sera mise en sens unique dans le sens Est / Ouest,

- boulevard de la Source section avenue du Mourré Rouge / boulevard Eugène Gazagnaire, la circulation sera mise en double sens.

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service Régie Voirie Signalisation de la ville de Cannes.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le 09 FEV. 2021




Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie POURREYRON